



Analyse des normes de reporting par pays

Canada

Etat du débat sur le Reporting Extra-Financier

Le Canadian Sustainability Standards Board (CSSB), une entité créée en 2022 dans la lignée de l'ISSB, a annoncé la finalisation des normes CSDS 1¹ et CSDS 2² le 18 décembre 2024 (1). Elles sont intégrées dans le 'CPA Canada Handbook – Sustainability' (2), .

Tandis que les normes de l'ISSB peuvent être utilisées depuis le 1er janvier 2024, les CSDS ne sont applicables, quant à elles, qu'à partir du 1er janvier 2025. La liste des entreprises soumises obligatoirement à ces normes est en attente des décisions officielles des gouvernements ou des régulateurs canadiens (1) - elles restent donc pour l'instant volontaires.

Les deux standards sont directement calqués sur ceux de l'ISSB³, avec des modifications mineures. Le 'CPA Canada Handbook – Sustainability' contient néanmoins une partie intitulée 'Criteria for Modification Framework' qui énonce les critères définissant les circonstances dans lesquelles le CSSB modifierait les normes issues de l'ISSB (2).

La perspective officielle affichée par le Canada est celle d'une matérialité uniquement financière et les normes CSDS 1 et 2 sont explicitement en matérialité financière. Il est à noter, cependant, que les ESRS et GRI sont mentionnés dans l'annexe C de CSDS 1 (2), intitulée "Source of guidance". CSDS 1 indique ainsi dans ce cadre que les ESRS et GRI peuvent être utilisées comme références⁴.

¹ CSSB - Canadian Sustainability Disclosure Standard (CSDS) 1, General Requirements for Disclosure of Sustainability-related Financial Information

² CSSB - Canadian Sustainability Disclosure Standard (CSDS) 2, Climate-related Disclosures

³ *"The CSSB recognizes the benefits of global standardization of sustainability disclosure standards to the Canadian public interest and, therefore, supports incorporating IFRS Sustainability Disclosure Standards in Canada to the fullest extent possible"* (2)

⁴ Extrait de 'CSDS 1 general requirements for disclosure of sustainability-related financial information' (2):

APPENDIX C

SOURCES OF GUIDANCE

This appendix is an integral part of CSDS 1 and has the same authority as the other parts of the standard.

C1 This standard requires (see paragraph 57) that in the absence of a CSDS that specifically applies to a sustainability-related risk or opportunity, an entity shall apply judgment to identify information that:

- (a) is relevant to the decision-making of users of general-purpose financial reports; and
- (b) faithfully represents that sustainability-related risk or opportunity.

En mars 2024, le CSSB a lancé une consultation publique sur les projets de normes CSDS 1 et 2, dont les réponses ont mis en évidence un certain débat sur la matérialité (notamment) - les livrets de réponses sont consultables sur (3).

Contexte

Le processus d'adoption des normes de reporting climat a débuté en 2021 avec la directive portée par Justin Trudeau pour mettre en place un système de reporting basé sur la TCFD. En 2022, le gouvernement a annoncé que le régulateur financier allait rendre obligatoire la publication de reporting TCFD pour les institutions financières qu'elle régule. La TCFD a entre-temps été intégrée à l'ISSB. C'est donc logiquement que le Canada a décidé d'intégrer le processus d'adoption des IFRS S1 et S2. Dans ce contexte, l'ISSB a inauguré son bureau permanent à Montréal en mai 2024.

Par ailleurs, si le débat sur la double matérialité est encore très timide, bien qu'existant au Canada, celui sur la taxonomie des activités vertes est en revanche très présent, ce qui traduit une certaine influence du débat européen sur ces questions. En effet, la taxonomie verte est l'un des piliers de la stratégie européenne pour la finance durable de 2018 (4). Bien que l'idée émane initialement de la Chine, c'est l'Union européenne qui a donné de la visibilité à cet outil et a créé une plateforme internationale de diffusion des travaux taxonomiques (5). Le Canada a annoncé la création d'une taxonomie de façon concomitante avec l'alignement sur les IFRS S1 et S2⁵.

Autres éléments d'intérêt

Le cadre des normes canadiennes permet de mettre en évidence certains débats récurrents sur la double matérialité (lien avec le contexte international, enjeux de compétitivité, etc.) et d'autres plus spécifiques au Canada (prise en considération des Premières Nations, cadre réglementaire). C'est pour cela que nous détaillons ici ces éléments.

Controverse sur la double matérialité dans le cadre de la consultation publique

Malgré un projet de norme radicalement porté sur la matérialité simple, un débat sur la double matérialité émerge. En effet, il existe des entités favorables à l'adoption d'une perspective de double matérialité. Ainsi, 7,5% des réponses à la consultation (3) sur les standards canadiens

C2 In making that judgment, an entity may – to the extent that these sources assist the entity in meeting the objective of this standard (see paragraphs 1-4) and do not conflict with CSDSs – refer to and consider the applicability of:

- (a) the Global Reporting Initiative Standards; and
- (b) the European Sustainability Reporting Standards.

C3 In applying the sources of guidance specified in paragraph C2, an entity shall not obscure material information required by CSDSs (see paragraph B27). If an entity applies the sources of guidance specified in paragraph C2 without applying the requirements in CSDSs, the entity shall not make an explicit and unreserved statement of compliance with CSDSs.

⁵ <https://www.esgtoday.com/canada-to-launch-sustainable-investment-taxonomy/>

ont réclamé une inclusion de la double matérialité⁶⁷. Ces réponses émanent notamment d'associations, d'universitaires ou de juristes, mais aussi d'experts-comptables. Certains commentaires regrettent d'ailleurs que la présentation de la consultation ait évité toute discussion sur la double matérialité (3 - Livret F-W, p. 163⁸).

De façon générale, on peut constater que les mentions à la double matérialité dans les réponses (3) lient *double matérialité et normes européennes*.

FOCUS SUR QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE À LA CONSULTATION

Sur le rattachement aux autres référentiels

Certains commentateurs rappellent que des cadres de reporting sont déjà utilisés (sur base volontaire) au Canada, proches d'une vision en double matérialité, à savoir GRI et les Objectifs de Développement Durable (ODD)⁹ (3 - Livret F-W, p. 163). En conséquence, le positionnement en matérialité simple risquerait d'affaiblir finalement la prise en compte de la durabilité dans le contexte canadien :

“If CSSB goal is to serve as a “model” for other countries, as their documents state, ignoring the GRI and UN SDGs may contribute to sidelining the GRI and UN SDGs globally. As trillions of dollars adjust over the coming years into more sustainable activities, CSSB not adopting GRI and the UN SDGs, and only adopting ISSB risks biasing these adjustments in ways that will likely decrease sustainability” (3 - Livret F-W, p. 163¹⁰).

Sur la compétitivité et les avantages stratégiques

Plusieurs commentateurs (utilisant d'ailleurs, à peu de choses près, les mêmes termes) mettent en avant le fait que les normes CSDS seraient plus alignées avec celles de l'Union Européenne, ce qui créerait à la fois une charge supplémentaire pour les entreprises canadiennes (du fait des exigences européennes) et serait contre-productif, car le Canada échange principalement avec les USA, qui n'intègrent pas de telles normes (*cf.* fiche sur les USA).

Exemple d'un tel positionnement :

“These standards seem to align Canada with the European Union – only 8% of our export trade goes to the EU, whereas 78% of our export trade goes to the US. I understand the US Securities and Exchange Commission (SEC) introduced a climate rule, but it is before the courts [...] Canadian companies will be put at a competitive disadvantage with our continental

⁶ Chiffre calculé (dans le cadre de ce rapport) avec les réponses accessibles à ce lien : https://www.frascanada.ca/en/sustainability/documents/2024_csd1_2_responses (4)

⁷

⁸ Commentaire de ‘Wayne Morgan PhD, CPA, CA, CISA Byron Ofner CPA, CA, CIA Colin Semotiuk CPA, CA Edmonton, Alberta’

⁹

¹⁰ Commentaire de ‘Wayne Morgan PhD, CPA, CA, CISA Byron Ofner CPA, CA, CIA Colin Semotiuk CPA, CA Edmonton, Alberta’

trading partners. I want to see Canada's economy and businesses grow, not lose investment because of regulatory burden and excessive costs of compliance" (3 - Livret A-D, p. 30¹¹).

D'autres rappellent que CSRD intègre un principe d'extra-territorialité qui s'appliquera donc aux entreprises canadiennes concernées, obligeant ainsi à préparer un alignement avec les normes européennes, de façon à garantir un maintien de compétitivité à l'international.

Exemple de ce positionnement :

"[...] the Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) regulation, under which affiliates of many global [canadian] entities operating in the EU (including Intact) may be required to report information pertaining to their non-European Union (EU) parent for annual reporting periods starting January 1, 2028" (3 - Livret F-W, p. 68¹²).

"Preparers operating across jurisdictions through their value chains will have less clarity as to what is expected of them, and compliance with multiple reporting frameworks will further increase implementation and ongoing compliance costs. Canadian preparers may soon be required to report (directly or indirectly) under the European Union's (EU) Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)" (3 - Livret F-W, p. 93¹³)

Dans cette logique, et, a fortiori, depuis les déclarations de Donald Trump concernant la taxation à marche forcée des transactions commerciales entre les Etats-Unis et le Canada, certains observateurs préconisent un rapprochement stratégique entre le Canada et l'Union européenne¹⁴. Ce rapprochement devrait alors inclure les obligations de la CSRD par le jeu des règles d'extraterritorialité et de bonne volonté politique.

Enfin, des réponses mettent en évidence la question de l'avantage stratégique du Canada, et de la concurrence internationale en lien, au regard des normes de durabilité :

"le Canada doit conserver un avantage stratégique en permettant au CCNID [Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité, terme francophone pour le CSSB] de pouvoir s'aligner sur des référentiels plus complets que ce que propose l'ISSB. Permettre aux entreprises canadiennes de divulguer des informations en double matérialité - comme ce que préconise l'EFRAG - leur offrirait l'opportunité de rester concurrentielles avec les entreprises européennes, notamment pour attirer les capitaux des investisseurs" (3 - Livret F-W, p. 243-244¹⁵).

Dans ce cadre, la double matérialité apparaît comme un cadre idoine pour conserver un avantage sur les questions de soutenabilité (ce point est aussi repris par la réponse du Smart Prosperity Institute (3 - Livret F-W, p.236 - 241), un institut de l'Université d'Ottawa, qui met

¹¹ Commentaire de 'Alberta Enterprise Group'

¹² Commentaire de 'Intact Financial Corporation'

¹³ Commentaire de KPMG

¹⁴ *Why Canada should join the EU*" The Economist 2 janvier 2025

<https://www.economist.com/europe/2025/01/02/why-canada-should-join-the-eu> retranscrit en française sous le titre "Pourquoi le Canada devrait adhérer à l'UE" Challenges 8 janvier 2025

¹⁵ Commentaire d'un groupe d'étudiants et de chercheurs notamment de HEC Montréal et de l'UQAM (Université du Québec à Montréal).

également en avant la volonté des investisseurs d'avoir de l'information en double matérialité¹⁶).

La question des normes de durabilité, de la double matérialité et de la position européenne génèrent ainsi une tension dans les réponses, avec des interprétations très différentes. Il n'en reste pas moins que les normes de durabilité ne peuvent se penser en dehors d'un cadre plus global, cadre fortement influencé par la posture européenne notamment.

Sur la question des Premières Nations

Un commentaire particulier dans le contexte canadien attire l'attention, celui de l'Anishnawbe Business Professional Association (livret de réponses A-D (3 - Livret F-W, p. 33-50), organisation à but non lucratif, qui sert principalement la communauté d'affaires des Premières Nations (First Nation) et développe ainsi qu'exprime des positions sur des questions commerciales et d'autres questions publiques pertinentes pour les entreprises des Premières Nations. En effet, la place des Premières Nations dans le débat canadien est d'importance (7) et, dans ce contexte, le 'CPA Canada Handbook – Sustainability' indique :
“The CSSB acknowledges the Handbook has been developed on the lands of First Nation, Métis and Inuit (“Indigenous”) Peoples across Canada, whose enduring relationship with the earth, water and air has spanned tens of thousands of years. The CSSB recognizes the inherent rights and contributions of Indigenous Peoples in protecting and sustaining these lands and waters for generations to come. The Board recognizes and respects the significance of both treaty and unceded lands, and it honours the diverse Knowledges, cultures, governance structures and histories of Indigenous Peoples across Canada. The CSSB acknowledges that advancing reconciliation is fundamental to the work of Canadian sustainability standard-setting and commits to ongoing learning, meaningful engagement and partnership with Indigenous Peoples as the Board serves the public interest by setting and maintaining high-quality sustainability disclosure standards in Canada. The CSSB invites all Handbook users to reflect on their own relationship with the land and with Indigenous Peoples, and to consider how their work can contribute to the ongoing journey of reconciliation and sustainability.”

Or, l'Anishnawbe Business Professional Association recommande que le CSSB collabore avec les Premières Nations pour établir une information en double matérialité¹⁷. Cette position reposant sur le respect nécessaire, selon cet organisme, de principes d'équité sociale et de

¹⁶ “However, we believe that the public interest of Canadians lies in going further. Canada and the CSSB have an opportunity to show global leadership by adopting double materiality for climate and biodiversity risk. The arguments for double materiality are well established, as are investor interest and appetite. According to PwCs 2023 Global Investor Survey, 75% of surveyed investors want information from companies pertaining to their impacts on the environment and society, an increase from 60% in the 2022 survey. In the same survey, 67% of investors also indicated that they would increase their level of investment in companies that shift their business practices to beneficially impact the environment or society. Likewise, an ISS ESG Corporate Rating Survey reported that 71% of investor respondents and 81% of non-investor respondents consider double materiality as either “very relevant” or “of higher relevance.” “ (p. 240) (4).

¹⁷ “We recommend that the CSSB ensures that companies work with First Nations to develop the tools and indicators that are required to enhance corporate disclosures for social impact and double materiality”.

facteurs d'égalité concernant les Premières Nations, directement impactées par le changement climatique notamment¹⁸.

On peut noter, dans ce contexte, qu'un autre commentaire, celui du First Nations Financial Management Board (3 - Livret F-W, p. 18-21) propose non pas d'inclure la double matérialité dans les normes canadiennes mais d'interpréter la notion de 'risques et opportunités' selon ce qui constitue une certaine approche de la double matérialité (en fait, d'interpréter la notion de 'risque' comme un impact sur les communautés indigènes): "*Enterprises' impacts on Indigenous communities may constitute "sustainability-related risks and opportunities". This includes direct impacts; 2 cumulative effects; 3 and indirect impacts on Indigenous communities. 4 These impacts will be as material to an investor as any other sustainability-related risk and opportunity*".

En outre, un commentaire rappelle, à ce sujet, que "*Academics, Indigenous organization and others in comment letters to the IRCSS¹⁹ encouraged IRCSS to adopt a world-class multi-stakeholder approach to sustainability*" (3 - Livret F-W, p. 93²⁰).

Il semble dès lors que: 1) la position des parties prenantes rattachées aux Premières Nations soient en faveur de la double matérialité; 2) qu'il existe dès lors une tension entre les prérequis du CSSB sur la prise en compte des Premières Nations et leurs visions du type de matérialité à intégrer dans les normes de durabilité.

Prévalence des obligations environnementales (comptables) sur les obligations financières

Un élément spécifique au Canada mérite d'être mentionné pour mieux appréhender le débat sur la double matérialité et les normes comptables de durabilité. L'année 2023 a ainsi vu la confirmation au Canada d'une décision de sa Cour Suprême par le biais de plusieurs décisions de justice (8)(9)(10).

Début 2019, dans le cadre de l'affaire 'Orphan Wells Association c. Grant Thornton Ltd', la Cour Suprême du Canada (11)(12) a décidé que les entreprises pétrolières et gazières qui font faillite doivent s'acquitter de leurs obligations environnementales avant de rembourser leurs créanciers²¹.

¹⁸ "*Social Equity and Equality Factors*

Northern Ontario has First Nations that lack the basic infrastructure and are severely impacted by climate change. Remote First Nations that are only accessible by air or winter ice roads must also receive fair consideration for their living conditions.

The CSSB should explore the remote quotient factor developed by Nishnawbe Aski Nation that advises external proponents of how their remote location impact the socio-economic position of the First Nations in that area".

¹⁹ IRCSS: Independent Review Committee on Standard Setting.. "*The Independent Review Committee of Standard Setting in Canada (the Committee) was established in May 2021 to conduct a review of the current structure for establishing Canadian accounting and assurance standards, and what might be needed for the future – including sustainability standards*" (In <https://www.frascanada.ca/en/about/ircss-final-recommendations>).

Ce comité est à l'origine de la création du CSSB.

²⁰ Commentaire de KPMG

²¹ Cette décision est ainsi en lien avec la question des puits orphelins, des puits de pétrole ou de gaz (ou de charbon) inactifs, abandonnés en l'état au terme de leur exploitation. Il y en aurait plusieurs dizaines de milliers au Canada. Ces anciens sites pollués constituent des risques environnementaux et mettent en péril la santé et la sécurité publiques en contaminant les eaux souterraines, en émettant des gaz nocifs comme le méthane, en

Depuis les années 1990 (13)(14), les normes comptables, à l'international, obligent en effet à intégrer les coûts de remise en état de ces sites. Plus précisément, il est obligatoire de prendre en compte, sous forme de provisions, ces coûts, dès le début du projet concerné. Restait le problème du traitement de ces provisions en cas de faillite des sociétés d'exploitation de ces sites. C'est là qu'intervient la décision canadienne: il a été affirmé que ces provisions, en cas de faillite, doivent être réglées - donc les coûts de remise en état des sites (incluant la dépollution), -avant le remboursement de tous les autres créanciers. Les obligations environnementales sont officiellement considérées comme supérieures à toutes les obligations financières d'une entreprise, en cas de faillite.

Ce point illustre le couplage entre droit de l'environnement et droit comptable : les normes comptables ont en effet intégré l'idée que l'environnement constitue une obligation pour l'entreprise - par le biais de provisions -, ce qui a ensuite rendu possible la décision de faire de cette obligation la plus importante. C'est donc à partir d'une évolution comptable qu'a été rendue possible une évolution en faveur de l'environnement, avec un impact même philosophique : l'environnement est l'obligation première de l'entreprise.

Dans ce cadre, le cas canadien montre l'importance de la comptabilité au regard des enjeux écologiques. Dans le même temps, il fournit un questionnement particulier : est-ce que le caractère premier des obligations environnementales (concernant certains sites) ne rend pas nécessaire une prise en compte de la double matérialité ? Il y aurait donc, sur cette question, une sorte de contradiction entre la position comptable du CSSB et celle émise par la justice canadienne, complétant les positions des normes comptables (financières).

On peut d'ailleurs rappeler que dans les 'Criteria for Modification Framework' du 'CPA Canada Handbook – Sustainability', il est mentionné que les CSDS peuvent amender leur alignement sur les IFRS S pour respecter des régulations canadiennes existantes. Le cas de la remise en état des sites semble donc être un élément légal nécessitant un non-alignement entre la position de l'ISSB et celle du Canada. On peut arguer que l'ISSB et le CSSB ne traitent que de la question climatique, mais il est prévu d'étendre à terme la prise en compte des enjeux écologiques : la question est dès lors la position relative au principe de matérialité à adopter.

Références

1 - Canadian Sustainability Disclosure Standards (CSDS 1 and CSDS 2): Now Available

https://www.frascanada.ca/en/cssb/news-listings/csds1_csds2_launch

2 - CPA Canada Handbook – Sustainability

3 - Response Booklets - CSSB Exposure Drafts: Proposed CSDS 1, CSDS 2, and CSSB Consultation Paper: Proposed Criteria for Modification Framework

https://www.frascanada.ca/en/sustainability/documents/2024_csds1_2_responses

4 - European Commission (2020). Renewed sustainable finance strategy and implementation of the action plan on financing sustainable growth

https://finance.ec.europa.eu/publications/renewed-sustainable-finance-strategy-and-implementation-action-plan-financing-sustainable-growth_en

jonchant le paysage d'équipements dangereux, en créant des risques d'inondation et d'effondrement, et en nuisant à la faune et à la flore.

- 5 - European Commission (2024). International Platform on Sustainable Finance
https://finance.ec.europa.eu/sustainable-finance/international-platform-sustainable-finance_en
- 6 - ESG Today (2024). Canada to Launch Sustainable Investment Taxonomy
<https://www.esgtoday.com/canada-to-launch-sustainable-investment-taxonomy/>
- 7 - Principles respecting the Government of Canada's relationship with Indigenous peoples (2021).
<https://www.justice.gc.ca/eng/csj-sjc/principles-principes.html>
- 8 - McMillan LLP (2023). Environmental Priorities in Insolvency Proceedings and the Impact on Lenders: Alberta Court Broadens Redwater Principles.
<https://mcmillan.ca/insights/publications/environmental-priorities-in-insolvency-proceedings-and-the-impact-on-lenders-alberta-court-broadens-redwater-principles/>
- 9 - Beale & Co (2023). Environmental obligations prioritised in insolvency proceedings
<https://beale-law.com/article/environmental-obligations-prioritised-in-insolvency-proceedings/>
- 10 - Bennett Jones LLP (2023). Redwater Reigns: SKCA Affirms Redwater's Applicability After Failed CCAA
<https://www.bennettjones.com/Blogs-Section/Redwater-Reigns-SKCA-Affirms-Redwaters-Applicability-After-Failed-CCAA>
- 11 - Cour Suprême du Canada (2019). Orphan Well Association, et al. c. Grant Thornton Limited, et al.
<https://www.scc-csc.ca/case-dossier/info/dock-regi-fra.aspx?cas=37627>
- 12 - Blog "Les Notes de la Colline" (2019). Les obligations environnementales avant les créanciers, dit la Cour suprême du Canada.
<https://notesdelacolline.ca/2019/04/25/les-obligations-environnementales-avant-les-creanciers-dit-la-cour-supreme-du-canada/>
- 13 - Weidman, S. M., Welsh, C. N., & Bonino, L. N. (1994). Accounting for Environmental Remediation Costs. *Business & Professional Ethics Journal*, 13(1/2), 147–163.
- 14 - Negash, M. (2012). IFRS and environmental accounting. *Management Research Review*, 35 (7), 577-601.